



Abus de faiblesse et arnaque au matelas

Par **Cheque**, le **04/04/2019** à **22:53**

Bonjour,

Mon oncle est âgé, vit seul et ne sait pas dire non aux démarcheurs qui sonnent à sa porte.

Cela fait la 3^è fois qu'un margoulin s'introduit chez mon oncle et lui vend des matelas en lui faisant signer plusieurs chèques sans laisser aucune trace (aucun nom, aucune facture). Il n'est pas possible de faire opposition à ces chèques puisqu'ils sont signés.

Est-il possible de tracer les chèques qui sont encaissés et de retrouver ainsi ce vendeur malhonnête pour le signaler à la police? Et le cas échéant, comment faut-il s'y prendre et à quel coût?

Merci par avance de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **04/04/2019** à **23:39**

Bonjour

Pour obtenir la photocopie des chèques, il faut une demande auprès de la banque (payant).

Vous pouvez tenter de déposer plainte, auprès de la police ou du procureur.

N'hésitez pas à contacter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, faites-vous aider par une organisation de consommateurs agréées ou par un professionnel du droit.

Enfin, renseignez-vous auprès de votre assureur si vous possédez une assurance protection juridique.

Par **Cheque**, le **06/04/2019** à **09:43**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre message. Nous allons nous faire assister.

Plus que les photocopies des chèques (nous sommes en possession des numéros qui figurent sur le talon du chèque), je souhaitais savoir s'il est possible, lors d'une procédure, d'obtenir d'une banque les coordonnées de la personne qui a encaissé les chèques afin que

la police fasse une enquête sur le vendeur ambulant.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **06/04/2019** à **09:45**

Vous pouvez obtenir la copie des chèques, mais pour aller plus loin et savoir QUI a encaissé ceux-ci, il faut une demande de justice.

Par **janus2fr**, le **06/04/2019** à **09:48**

Bonjour,

Le secret bancaire ne vous permet d'obtenir qu'une photocopie de la face du chèque. Vous pourrez y lire le nom du bénéficiaire. Vous n'avez pas accès au dos du chèque qui comporte le numéro de compte sur lequel le chèque a été encaissé.

Pour aller plus loin, il faut qu'une enquête soit déjà lancée et qu'un juge d'instruction demande la levée du secret bancaire.

Par **Cheque**, le **06/04/2019** à **17:19**

Un grand merci pour ces précisions.

Par **Visiteur**, le **06/04/2019** à **17:30**

De rien, bonne chance, bon courage